

Nature de la déclaration		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Déclaration mensuelle	PM <sup>1</sup>	Av. le 20	Av. le 20	Av. le 20	Av. le 20	Av. le 20	Av. le 20	Av. le 20	Av. le 20	Av. le 20	Av. le 20	Av. le 20	Av. le 20
	PM <sup>2</sup>	Av. le 28	Av. le 28	Av. le 28	Av. le 28	Av. le 28	Av. le 28	Av. le 28	Av. le 28	Av. le 28	Av. le 28	Av. le 28	Av. le 28
	PP	Av. le 15	Av. le 15	Av. le 15	Av. le 15	Av. le 15	Av. le 15	Av. le 15	Av. le 15	Av. le 15	Av. le 15	Av. le 15	Av. le 15
Declaration IRPP: Rev. des capitaux mobiliers, Rev Fonciers, Rev d'origine étrangère (hors salaires, pensions et rentes viagères)	PP		Av. le 15										
Déclaration d'Impôt sur les sociétés	PM			Av. le 25 (Prov.)			Av. le 25 (Définitif)						
Déclaration d'employeur	PM				Av. le 30								
Déclaration IRPP des commerçant (y compris ceux du régime forfaitaire)	PP				Av. le 25								
Déclaration IRPP: Industriels, Prestataires de services, Activités non commerciales (y compris ceux du régime forfaitaire)	PP					Av. le 25							
Acomptes provisionnels	PM						Av. le 28			Av. le 28			Av. le 28
	PP						Av. le 25			Av. le 25			Av. le 25
Déclaration sur CD: Achat et Vente en suspension de TVA	PM	Av. le 28			Av. le 28			Av. le 28			Av. le 28		
	PP	Av. le 15			Av. le 15			Av. le 15			Av. le 15		
Déclaration IRPP: Activités artisanales (y compris ceux du régime forfaitaire)	PP							Av. le 25					
Déclaration IRPP: Exploitations agricoles et de pêche	PP								Av. le 25				
Déclaration IRPP: Salaires, pensions, rentes viagères	PP												Av. le 05

PM<sup>1</sup> : Personne Morale soumises obligatoirement à la télédéclaration

PM<sup>2</sup> : Personne Morale non soumises à la télédéclaration

PP : Personne Physique